Case FRC 2077

CONSEILS
DE SAINT-LOUIS,

ROI DE FRANCE,

A SES ANCIENS SUJETS,

SUR

LE rétabliſſement de leurs affaires.

1789.

M+W 4050

THE NEWBERRY LIBRARY CHICAGO

CONSEILS
DE SAINT-LOUIS,
ROI DE FRANCE,
A SES ANCIENS SUJETS,
SUR
LE rétabliſſement de leurs affaires.

MES chers François, comme deſcendans des ſujets que j'eus autrefois le bonheur de gouverner avec beaucoup de zele & quelque ſageſſe, vous m'êtes toujours chers, ainſi que mon cher couſin Louis XVI mon ſucceſſeur, mon digne parent. Connoiſſant vos calamités, je ne ceſſe de prier le roi des rois, notre commun maître, de répandre ſur vous ſon eſprit de ſageſſe, de conciliation & de juſtice, pour vous amener à l'heureuſe conſtitution que vous eſpérez, pour la ré-

génération du royaume. Il n'a point rejetté ma priere, mais il m'a dit être un peu courroucé contre vous, de ce qu'ayant enlevé l'autorité à votre roi, il ſembloit que l'aſſemblée nationale s'occupoit plus à la conſerver, que de l'affaire la plus proviſoire de toutes, qui ſont des états de l'actif & paſſif du royaume, pour établir la balance ſi néceſſaire entre la recette & la dépenſe, ainſi que le bon des biens du clergé, des dîmes, l'impoſition des anciens privilégiés, la ſuppreſſion partielle des penſions, l'économie qu'on va opérer dans la perception des droits, & toutes autres économies poſſibles, &c, &c. Si vous voulez bien ſincérement éviter la banqueroute, il ne ſuffit pas d'avoir, par de belles paroles, mis la dette de l'état ſous la ſauvegarde & la loyauté françoiſe; ſi vous ne vous procurez aucun titre, vis-à-vis d'elle, cela ne ſerviroit toujours à rien. Car une armée de deux cent mille hommes ne pourroit même la contraindre à payer, ſans autre titre que ces belles paroles; il faut donc être de bonne foi, & aller au fait, ſans perdre le temps qui preſſe même forteme t; puiſque vos recettes étant engorgées &dimiuées preſque de moitié, & qu'on ne peut payer que proportionnémen, la maſſe de la miſere, & celle de la dette

vont toujours en augmentant ; & ſi on n'y met ordre, la ceſſation ou ſuſpenſion des paiemens de l'état procurera inceſſamment celle des particuliers, & les ouvrages interrompus, ne procurant plus aux pauvres ouvriers le plain de leurs ſubſiſtance, il faudra donc qu'un déſeſpoir les force à s'ôter eux-mêmes la vie, ou à s'expoſer à la perdre ſur les échafauds & les potences, pour punition des attentats auxquels la faim impérieuſe les aura forcés ; gardez-vous, mes chers Français, d'une extrémité ſi terrible. Occupez-vous de la grande affaire de votre royaume, de celle avec laquelle on remédie à toutes les autres, des finances enfin ; ſans quoi, malgré que vous ayiez en main l'autorité légiſlative, vous n'en périrez pas moins. Votre miniſtre ne ceſſe de vous le crier, & vous reſtez preſque dans l'inaction ſur ce ſujet ; mais ; que dis-je ; dans l'inaction ; je vois d'ici une immenſité de projets de finances que chacun préſente journellement, tous auſſi inefficaces & auſſi impraticables les uns que les autres ; l'éloquence & les belles couleurs avec leſquelles on les habille, ne laiſſe pas, à la vérité, d'en impoſer au grand nombre, & même à gens de beaucoup d'eſprit, qui croient ſur parole pour s'éviter la peine d'approfondir. Mais qu'ils ſe perſuadent bien que tous

ces projets ſont inſidieux & traîtres, & qu'au lieu de raccommoder la choſe générale, ils la délabreront de plus en plus; il ne faut ni caiſſe d'eſcompte, ni caiſſe nationale, ni papier monnoie; toutes ces reſſources ſont hors de la bonne foi; il n'y a qu'un charlatan empirique qui puiſſe les propoſer pour efficaces; il parvient d'autant plus aiſément à le faire croire, que parlant à des malades qui deſirent ardemment la ſanté, ils ſe laiſſent facilement perſuader ce qu'ils deſirent. Mais pour peu qu'on y veuille faire attention, il ne faut que le gros bon ſens pour éviter leurs pieges. Car l'homme ſait que rien ne ſe fait de rien; que ſi on prête à la nouvelle banque les billets de caiſſe (ſuppoſé toutefois qu'on le voulût) que c'eſt ne lui rien prêter de ſolide, puiſque la caiſſe ne les paie plus, & que le roi ne peut payer la caiſſe. Pour qu'un fond de banque inſpire la confiance, il ne faut pas qu'il ſoit idéal, mais réel; & il n'y a rien de réel dans les paiemens, que l'or & l'argent qui nous manque. Il eſt clair que ſi nous n'euſſions pas immenſement perdu de notre numéraire par l'invention de la caiſſe d'eſcompte qui l'a tout pompé & aſpiré, pour les miniſtres qui l'ont fait paſſer dans l'étranger, dit-on, & nous ont donné en place des chiffons de papier, que nous

aurions notre numéraire d'argent, & n'aurions besoin d'aucune ressource. Comment donc peut-on ne pas voir la perfidie, & ose-t-on espérer quelque chose de bon d'une banque nouvelle? Le moindre mal possible seroit toujours de faire cacher l'argent, comme a fait celle-ci; si toutefois l'opinion de ceux qui disent qu'il n'est que caché, est vraie : mais, en le supposant, n'est-ce pas un beau moyen de ressource, que celui qui porte l'inquiétude dans les esprits, jusqu'au point de leur faire enfouir leur argent? Il faut donc être insensé pour croire à cette charlatanerie de la finance, inventée pour dépouiller le citoyen honnête & confiant; ce seroit un plaisir si on pouvoit ainsi se donner des richesses avec du papier; on ne seroit jamais embarrassé, tel vuide qu'on eût dans ses affaires, parce qu'on le rempliroit toujours par ses billets, payables à des époques reculées; mais me dira-t-on, comment les payer à leur échéance? Comment! rien de si aisé; on retireroit ceux-là pour en faire d'autres; qu'importe au créancier, s'il trouve de son côté à les passer? Mais il faut payer à une fin finale; & comment? ah! de cette fois j'ignore ce comment, car le papier ne deviendra jamais argent; & à tel point d'éloignement qu'on regarde la chose, ce sera toujours du

papier, ou banqueroute. Et plus elle ſera reculée, plus elle ſera terrible ; car, ce papier qui n'eſt rien, n'ayant point de valeur intrinſeque, aura pourtant aggravé, chaque année, la dette de cinq pour cent d'intérêts qu'on lui attribue comme à l'argent ; & voilà une des fineſſes de la magie financier, ou fripponnerie (c'eſt ſinonyme). C'eſt de récolter ou on n'a rien ſemé. J'entends quelquefois des politiques de café ſe diſputer le plaiſir d'accorder à M. Necker un talent ſupérieur à celui de M. de Calonne pour la finance ; s'ils entendent par-là celui qui a le plus de reſſources de cette nature, ils font beaucoup d'honneur à M. Necker.

Non, il ne faut point s'appuyer ſur des reſſources auſſi infâmes que ces ſtratagêmes, il faut employer celles de la ſimplicité & de la bonne foi, qui n'eſt qu'une ; & il n'y a non plus qu'un bon moyen, mais il ne donne point de priſe aux ſpéculations de finances ni d'agiotage, & par cela même, on le regardera ſans doute comme le rêve d'un bon ignorant & d'un bon citoyen, mais inadmiſſible pour les gens éclairés & ſubtils qui ne peuvent ſoutenir les opérations ſans aſpect de chances & de bonification agiotiere ; & moi, c'eſt préciſément ce que je veux éviter, rien pour le particulier ;

& tout au tréſor commun qu'il faut remplir. Voici donc mon idée.

En raiſon du décret de l'aſſemblée nationale, qui a mis la dette du gouvernement ſous la ſauvegarde Françoiſe, il faut faire deux états par actif & paſſif, de la ſituation des finances & des dettes du gouvernement; nommer divers comités par les diverſes parties, & en uſer de même pour le paſſif. Puis, réunir toutes les parties de chacun de ſes états en une ſeule addition, ſans oublier la moindre choſe, la ſouſtraction du paſſif à l'actif donnera le déficit, qui ſera ſans doute immenſe; il ne faut point s'en impoſer d'une obole, car il faut voir ſi on peut payer ou faire banqueroute, point de milieu; mais je ſuis ſûr de l'affirmative, par mon moyen, & on le pourra certainement; un peu plus tôt ou un peu plus tard, voilà toute la différence. D'après les deux états ſuſdits, il faudra en faire un de toutes les ſuppreſſions poſſibles, & on pourra ſupprimer beaucoup par la ſimplicité de ma maniere; puis faire l'état des diminutions de penſions, de gages de tous les gens employés aux affaires, & un de la production de la nouvel mpoſition des nobles; un de la bonification que produira les biens d lergé, tous frais faits; celle des dîmes, & enfin tout ce qu

viendra en bon par toutes les économies poſſibles. Ajouter cette nouvelle addition à l'actif, pour voir ſi on ſera loin de la balance; & à telle diſtance qu'on s'en trouve, comme il faut néceſſairement y parvenir en peu, ou en beaucoup d'annéee. On feroit une ſuppoſition avec le plus d'approximation poſſible, du produit d'amortiſſement des rentes viageres éteintes par décès, qu'on déduiroit; ſoit par une ou pluſieurs années; ſuivant le cas enfin, on verroit, après avoir parfaitement calculé, ce qu'on pourroit impoſer ſur chaque individu, par an, ſuivant ſes facultés, pour le mettre à portée de payer aiſément cette nouvelle coriſation; à part des autres impoſitions, qu'on pourroit nommer ſecours du déficit, &c. On diviſeroit alors le reſtant à toutes les années néceſſaires, & pour arriver au comblement ſans ſe ſurcharger. Supposé donc qu'on ne puiſſe y arriver que dans dix ans, par cette méthode, calcul bien fait & parfait, & la balance bien en équilibre & égale; on feroit réellement des rôles de dix ans d'impoſitions pour chaque paroiſſe, village ou ville, & on fixeroit deux époques par an, pour deux paiemens égaux. Pour ſolde de ladite année, & ainſi d'année en année, juſqu'à la dixieme, s'il y avoit lieu, on feroit faire tous, & chacun, ſes

billets de six mois en six mois. Raisonnez à-peu-près ainsi.

Bon pour la somme de livres pour les premiers ou derniers six mois de ma quotité de contribution proportionnelle du déficit pour telle année, payable à telle date, au bureau des impositions royales de telle ville, &c.

A Paris, on délivreroit tous ces billets au trésor royal qui en donneroit son reçu sur le rôle, sauf le paiement; dans le cas de mort, il seroit dit que les héritiers ne pourroient succéder que cela ne fût préalablement payé.

Dans les villes de provinces, on les porteroit chez le receveur des tailles de chaque arrondissement qui en donneroit également son reçu. A ce moyen, on balanceroit sur le champ tout le déficit, & tous ses engagemens seroient négociables & payables sans aucun frais; quoique payable au domicile du receveur, chaque particulier ne seroit obligé pour cela, s'il ne vouloit, d'aller porter son argent lui-même, parce qu'en se connoissant comme on se connoît en campagne, deux ou trois hommes suffiroient; sauf aux autres à les gratifier de quelque chose pour leurs peines.

De cette maniere, la nation, en général, se trouveroit engagée & responsable de la dette na-

tionale, sans difficulté, puisque chaque quotité seroit déterminée assise même par billets, alors il n'y auroit point à reculer. Mais sans cela, impossible de rendre chaque individu responsable, & n'être assuré que sur le décret prononcé par l'assemblée, c'est n'être assuré de rien du tout. Cet arrangement produiroit une infinité d'autres avantages, tels que celui d'éviter tous les abus que le temps ameneroit insensiblement avec lui d'année en année, si on ne solde point sur le champ cette dette; celui d'être sûr de ne payer que chacun sa portion juste. Celui d'une charmante tranquillité, par la douce satisfaction de connoître son sort, & d'être enfin sûr qu'il n'y a plus de banqueroute à craindre; qu'on seroit bien payé de tout le monde, parce que le gouvernement étant sûr de ses rentrées, le seroit de même des paiemens. Cette quantité immense de billets négociables chaque année, procureroit une aisance infinie dans les affaires & le commerce; car l'état pourroit les donner en paiement à tous les fournisseurs d'habillemens de troupes, tels que drapiers, merciers, lingeres, chapeliers, cordonniers, ceinturonniers, armuriers, &c. Pour les dépenses courantes des prisons, maréchaussées, ponts & chaussées, des

travaux ſur les ports de mer, la ſolde des troupes, &c. Enfin, il ſe trouveroit ſouvent qu'on ſeroit dans le cas de le donner en paiement aux perſonnes mêmes qui le devroient, qui s'acquiteroiunt ainſi ſans bourſe délier.; cela produiroit un mouvement & une circulation dans le commerce qui lui donneroit ſubitement une nouvelle action & une nouvelle vie; & le même avantage pour l'état, qui auroit la faculté de payer un an auparavant d'avoir reçu. Quelle aiſance réciproque! quelle ſatisfaction pour tous de ſe voir ſortis d'un ſi grand précipice avec tant de facilité, & de ne laiſſer en arriere aucunes queues, aucuns rejettons de ſoins ou d'inquiétudes. Avec quel plaiſir & quelle tranquillité d'ame chacun ſe livreroit à ſes occupations & ſes travaux ordinaires! Quelle énergie cela donneroit à l'eſprit pour combiner & ſpéculer des opérations de commerce! Nul inconvénient dans ce projet, ni pour le roi, ni pour le public, & toute ſûreté pour tout le monde. Qui empêcheroit de l'adopter à la ſuite pour les autres impoſitions quelconques, ſoit qu'on les fît en corps ou individuellement? Point d'inquiétude de ce que deviendront ces billets qui tombent naturellement nuls après le paiement, ſans qu'on en

puiſſe abuſer d'aucune maniere, ni pour nous ſoutirer notre argent, ni pour aggraver notre dette par ſes intérêts. Point d'aſtuces ni d'artifices; mais point de perſpective de fortune pour les financiers ni les agioteurs. Au contraire, je voudrois qu'on leur coupât tout moyen d'agio, en ſignifiant à tous les porteurs de quittances de finances & autres effets de bourſe non contrats, qu'ils euſſent à reporter tous ces objets au tréſor royal dans un mois, ſous peine d'un quart de perte. On les échangeroit contre un papier-monnoie, le ſeul que je voudrois créer; le roi en ayant reçu la valeur réelle, il faudroit donc que l'aſſemblée décrétât que qui ce fût ne pourroit refuſer ce papier en paiement comme argent à 2 pour cent de perte, juſqu'à ſon extinction, qui s'opéreroit par le rembourſement d'un vingtieme par an en argent que la roue de fortune d'une loterie, érigée à cet effet, déſigneroit, & du jour de la ſortie des numéros juſqu'à leur rembourſement qui s'opéreroit au bout de ſix mois, ceux ci n'eprouveroient plus que 1 pour cent de perte dans les paiemens. Ces effets, ci-devant négociables à la bourſe, tranſmis ainſi en papier-monnoie, ne porteroient plus d'intérêt, vu les circonſtances de détreſſe des fi-

nances ; & vu sur-tout l'avantage que les propriétaires auroient d'échanger une valeur morte, perdant 15 pour cent sur place, pour une valeur vivante qui ne perdroit que 2 pour cent en réalisant à volonté ; raison qui doit applanir tout scrupule relatif au retranchement d'intérêts. L'état, en s'affranchissant de ses intérêts, rendroit encore un grand service au public par cette résurrection, si on veut me passer le mot, d'un numéraire mort, qui ne servoit qu'à opérer mille friponneries d'agio, & qui serviroit désormais d'aliment au commerce, auquel il procureroit encore une très-grande activité, & aux caisses de banques & finances dans lesquelles il circuleroit de même jusqu'à parfaite extinction. On brûleroit en place publique, chaque année, le vingtieme remboursé ; même les agens de change, si on veut, afin qu'il ne reste aucune trace de cette infâme invention. Voilà, je crois, mes chers amis, le seul projet praticable pour votre situation ; tout autre est au moins dangereux, & très-dangereux, & celui-ci ne peut faire de mal à personne ; mais, au contraire, du bien à tout le monde, comme je crois l'avoir parfaitement prouvé ; il ne me reste donc qu'à faire des vœux pour que l'assemblée l'autorise

624

pour votre bonheur ; & mon bon couſin Louis XVI, qui deſire ſi ardemment de vous le procurer, y donnera ſa ſanction avec joie, en lui diſant qu'il vient de moi.